



CONTRAT DE RESERVATION

Par **lio974**, le **22/10/2019** à **14:53**

bonjour

je suis en train de finaliser l'achat d'un appartement en VEFA livrable en juin 2022 (résidence de 180 appartements)

le promoteur me demande de verser lors du contrat de réservation 5% du montant total alors que normalement au delà de 2 ans aucune somme n'est exigible . il me soutient que des actes de ventes authentiques auront lieu dans un mois mais le site est encore occupé par une friche qui ne sera détruite qu'en septembre 2020 !

qu'en pensez vous

merci pour votre info